



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 2 6 / 0 4 / 2 0 2 4

Dossier complet le : 2 8 / 0 5 / 2 0 2 4

N° d'enregistrement : 2024-7832

1 Intitulé du projet

Plantation de terres agricoles, commune de Ambrières-les-Vallées (53).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

JOUSSE

Prénom(s)

Philippe

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

☐ Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
47° c)	Premiers boisements d'une superficie totale des plus de 0,5 hectare.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Boisement d'anciennes parcelles agricoles (pâtures principalement), contiguës à un bosquet existant.
Il s'agit d'une plantation après sous-solage sur la ligne pour 4,6 ha de chênes sessiles et chêne pubescent à égale proportion à une densité de 1250 tiges/ha et pour 3,1 ha de Pin Laricio de Corse à 75 % et de Cèdre de l'Atlas à 25 % à une densité de 1 140 tiges/ha.
L'implantation s'effectuera à au moins 6 m des haies existantes et des bordures boisées existantes.

4.2 Objectifs du projet

Il s'agit d'un boisement à vocation de production de bois d'œuvre et accessoirement à vocation paysagère et environnementale.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le travail préparatoire du sol consistera en un sous-solage en ligne à 40 cm de profondeur avec décapage de la "plisse herbeuse", sur 40 cm de largeur uniquement, puis plantation manuelle à la pioche sur la raie de sous-solage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

A l'année N+1 et N+2, l'entretien consistera en un broyage mécanique des interlignes et un dégagement manuel autour du plan.

Il ne sera pas fait usage de produits phytosanitaires et aucun arrosage n'est prévu.

Pour l'ensemble du projet, les haies existantes, les arbres et les talus seront conservés ainsi que l'ensemble de la végétation naturelle qui viendra en mélange au cours de l'évolution du boisement.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie estimée	9,7 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 6 Voie : chemin des Chaignardières

Lieu-dit : La Chaignardières

Localité : Ambrières-les-Vallées

Code postal : 5 3 3 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal - Communauté de Communes du Bocage Mayennais

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d’implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l’outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l’environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc Naturel Régional Normandie-Maine

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Pour partie sur son tiers Nord/Ouest. Mesure de classement, d'inscription et protections des abords des monuments historiques (AC 1) barrage et gué. - Patrimoine bâti à protéger au titre de l'article L 151-19 du code de l'environnement. - Element de paysage à préserver, haie protégée au titre de l'art. L151-2 du code de l'environnement.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Le projet est situé en limite d'une zone classée "Marais, vasières, tourbières, plan d'eau, zone humide et milieux temporairement immergées", constituée par les bord de la rivière de la Varenne (source : Géoportail Urbanisme). Cette zone a volontairement été exclue du projet de boisement.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Pas de prélèvement direct d'eau, prélèvement par absorption progressive des futurs arbres.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Uniquement l'eau et les nutriments nécessaires au développement des arbres.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Pas de destruction ni de dégradation de la biodiversité existante car peu de perturbation liées aux travaux qui sont très limités. Pas de retournement du sol ni de façon superficielle, maintient des haies, talus et arbres. Continuité écologique de milieu ouvert préservée par le non boisement d'une large emprise tout le long de la rivière. Terrain en pente moyenne et continue de 7,5 % exposée au Sud. Plantation intégrant le bosquet classé en EBC. Évitement des zones humides ou supposées.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Prolongement de bosquets boisés existants.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Non, car le classement des abords des monuments historiques se fait au titre des barrages et guai, zone sur la rivière et à plusieurs centaines de mètres. Le classement u titre du paysage concerne une haie bordant une zone qui ne sera pas boisée à l'Est et le boisement à l'Ouest de celle-ci e fera à au moins 6 mètres.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Conversion de terres agricoles médiocres par boisement.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Évitement par l'absence de plantation de l'emprise élargie de la zone humide de bordure de rivière pour une surface de 4,7 ha.

Evitement par le maintien des haies protégées et le boisement à au moins 6 m d'elles.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

J'estime qu'il n'est pas nécessaire que ce projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale, car :

- Il n'y a pas de dégradation environnementale au sens large du terme.
- Il n'y a pas d'impact sur les habitats naturels.
- Il n'y a pas d'impact sur les sites classés (ni en terme de paysage...)
- Les zones humides ont été évitées.
- Il y a une augmentation de la biodiversité par le boisement avec des essences feuillues et résineuses plus résistantes au réchauffement climatique.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	PLAN I : Plan de projet permettant d'identifier le périmètre du projet et le contour des zones qui seront plantées et celles qui seront maintenues hors plantation.	☐
2	PLAN II : Plan des abords du projets	☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

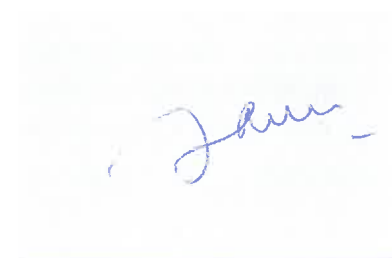
Nom JOUSSE

Prénom Philippe

Qualité du signataire Propriétaire

A Ambrières-les-Vallées

Fait le 14/05/2024



Signature du (des) demandeur(s)

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Adresse

Numéro

9

Extension

Nom de la voie

rue Victor Boissel

Code Postal

5 3 0 0 0

Localité

LAVAL

Pays

FRANCE

Tél

06.86.44.59.86

Fax

Courriel

joussefifi@gmail.com

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

Extension
n

Nom de la voie

Code postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

PLAI

Prénom

Christophe

Qualité

Expert Forestier

Tél

02.43.53.63.99

Fax

Courriel

cabinet@gestion-expertise-bgp.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

[illegible]

CABINET BERGUE PLAI LEBLANC LELIEVRE

Expertise forestière et foncière
240 avenue Pierre de Coubertin
53000 LAVAL

Tel. : 02.43.53.63.99
e-mail : cabinet@gestion-expertise-bgp.fr

Les Chaignardières

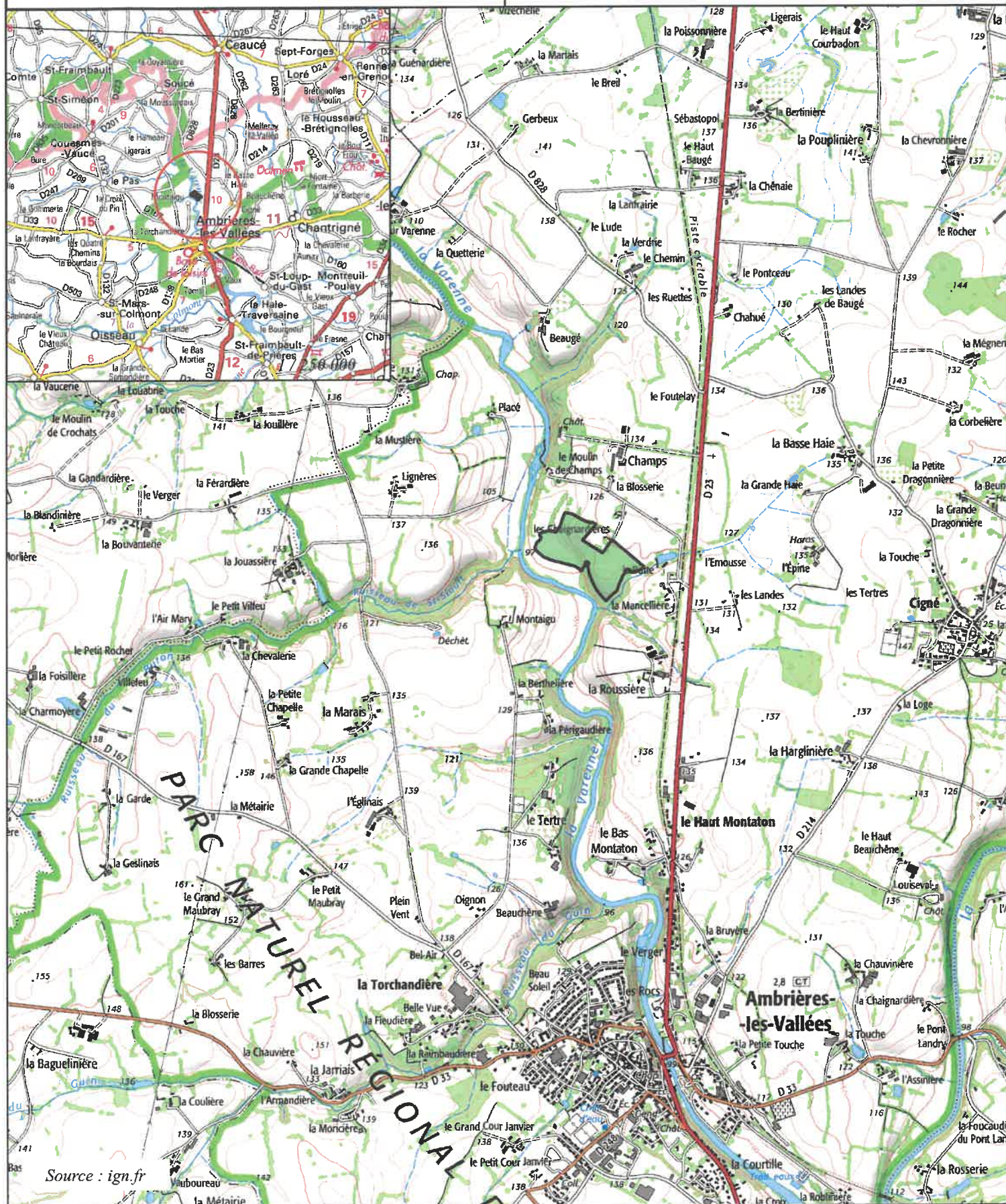
Propriété de Monsieur Philippe JOUSSE

Commune de Ambrières-les-Vallées (53)

PLAN DE SITUATION

AVRIL 2024

ECHELLE 1/25000



CABINET PLAI LEBLANC LELIEVRE

Expertise forestière et foncière
240 avenue Pierre de Coubertin
53000 LAVAL

Tel. : 02.43.53.63.99
e-mail : cabinet@gestion-expertise-bgp.fr

La Chaignardière

Propriété de Monsieur Philippe JOUSSE
Commune de Ambrières-les-Vallées (53)

CARTE DU PROJET

Surface : 9 ha 70 a 00 ca

MAI 2024

ÉCHELLE 1/3 500

~ LEGENDE ~

- Prise photo
- Cours d'eau
- Courbe de niveau
- Bâtiments
- direction
- Zone d'eau
- Contour de la propriété
- Accès



150 m



- Plantation : Chêne Pubescent & Sessile
- Plantation : Pin Laricio de Corse & Cèdre
- Zone évitée (Zone humide supposée)

FICHE DÉTAILLÉE DE LA PARCELLE

Commune de Ambrières-les-Vallées - Section ZD - Parcelle 0039



VUE DÉTAILLÉE DES DOCUMENTS D'URBANISME

Zonage(s)

-  Parcelle classée A, Activité agricole
-  Parcelle classée N, Espace naturel

La parcelle est soumise aux dispositions suivantes

Traitement environnemental et paysager

-  Éléments de paysage, (sites et secteurs)

à préserver pour des motifs d'ordre
écologique

Haie protégée au titre de l'article L.151-
23 du Code de l'Urbanisme

-  Marais, vasières, tourbières, plans
d'eau, les zones humides et milieux
temporairement immergés

Atlas des zones inondables

-  Patrimoine bâti à protéger pour des
motifs d'ordre culturel, historique,
architectural

Patrimoine architectural au titre de
l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme

SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE

-  Mesures de classement et d'inscription
et protections des abords des monuments
historiques (AC1)
barrage et gué



Espace boisé classé à protéger ou
conserver

Espaces Boisé Classé à conserver ou à
créer au titre de l'article L.113-1 du Code de
l'Urbanisme

Périmètres d'informations



Autre périmètre, secteur, plan,
document, site, projet, espace.

Cours d'eau (DDT)

**NB : Cette fiche a un caractère informatif et ne peut pas
être considérée comme un document opposable**

**Les SUP dites "protégées" n'apparaissent pas en fiche
détaillée à la parcelle. Pour plus d'informations, consultez
la FAQ**

81

ANNEXES

25



*Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation
environnementale. Article R. 122-3-1 du code de l'environnement.*

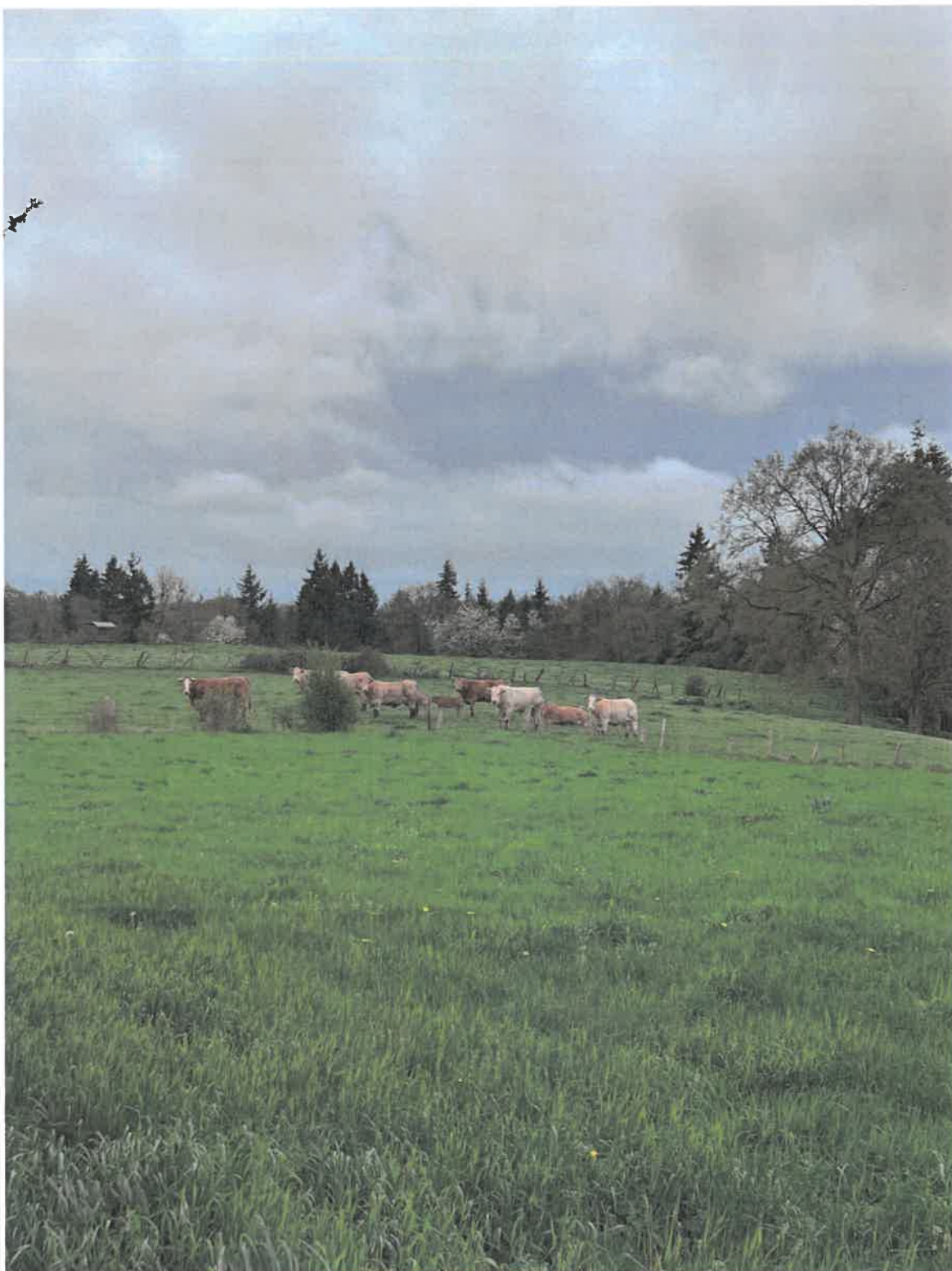
Projet de boisement de terres agricoles sur la propriété
de Monsieur Philippe IOUSSE – au lieu-dit « La Chaignardière », 53300 Ambrières-les-Vallées -
Photo n° 1



*Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation
environnementale. Article R. 122-3-1 du code de l'environnement.*

Projet de boisement de terres agricoles sur la propriété
de Monsieur Philippe JOUSSE – au lieu-dit « La Chaignardière », 53300 Ambrières-les-Vallées -

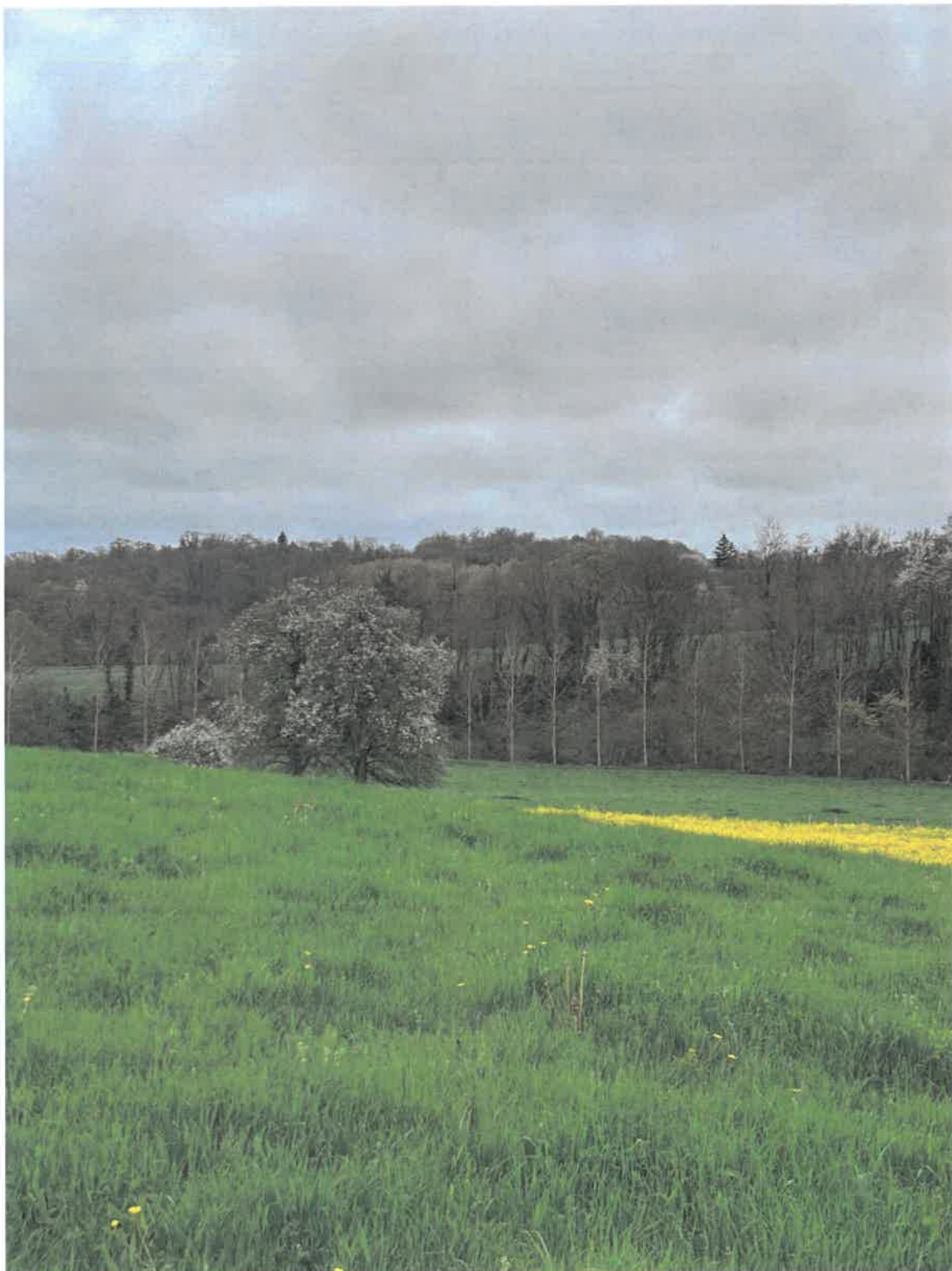
Photo n° 2



*Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation
environnementale. Article R. 122-3-1 du code de l'environnement.*

Projet de boisement de terres agricoles sur la propriété
de Monsieur Philippe JOUSSE – au lieu-dit « La Chaignardière », 53300 Ambrières-les-Vallées -

Photo n° 3



*Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation
environnementale. Article R. 122-3-1 du code de l'environnement.*

Projet de boisement de terres agricoles sur la propriété
de Monsieur Philippe JOUSSE – au lieu-dit « La Chaignardière », 53300 Ambrières-les-Vallées -

Photo n° 4



*Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation
environnementale. Article R. 122-3-1 du code de l'environnement.*

Projet de boisement de terres agricoles sur la propriété
de Monsieur Philippe JOUSSE – au lieu-dit « La Chaignardière », 53300 Ambrières-les-Vallées -

Photo n° 5



*Dossier de demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation
environnementale. Article R. 122-3-1 du code de l'environnement.*

Projet de boisement de terres agricoles sur la propriété
de Monsieur Philippe JOUSSE – au lieu-dit « La Chaignardière », 53300 Ambrières-les-Vallées -

Photo n° 6